



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/205

Objet : Modification provisoire du sens de circulation ruelle de la Plate voie

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route, plus particulièrement l'article R 411-3-1
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de modifier provisoirement le sens de circulation, ruelle de la Plate Voie à l'occasion de la Fête Foraine.

ARRETE

Article 1: Le sens de circulation des véhicules est modifié provisoirement comme suit : il débutera à l'angle de la rue Edouard Vaillant vers la ruelle de la Plate Voie en direction du parking situé Place du Général de Gaulle. L'accès à cette zone se fera en « SENS UNIQUE » et la vitesse des véhicules sera réduite à 20 kms/h.

Article 2: Cette mesure prendra effet le mardi 23 juin à partir de 19 heures jusqu'au mercredi 1^{er} juillet à 12 heures. La signalisation sera mise en place par les services techniques.

Article 3: Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Mme. la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 19 juin 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON